



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

N/Réf. : CAB.MIN/MINES/01/00000000/2017

V/Réf. :

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
C/° Palais de la Nation
à KINSHASA/GOMBE
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma haute considération)
C/° Hôtel Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
- Monsieur le Procureur Général de la République
- Monsieur le Général, Chef d'Etat-Major des Renseignements Militaires
- Monsieur l'Administrateur Général de l'ANR
- Monsieur le Directeur Général de la DGM,
- Monsieur le Directeur Général du CEEC
- Monsieur le Directeur Général de la DGDA
- Monsieur le Directeur Général de l'OCC
- Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier
- Monsieur le Directeur-Chef de Service des Investigations au Secrétariat Général des Mines
- Monsieur le Coordonnateur Général du SAEMAPE (ex-SAESSCAM)
- Monsieur le Coordonnateur de la CTCPM
- Monsieur l'Auditeur Supérieur des FARDC
- Monsieur le Commissaire Général de la PNC
- Monsieur le Coordonnateur de la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière « CNLFM » et Directeur Général Adjoint du CEEC
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Aux Honorables :

- Députés Nationaux
- Députés Provinciaux
du Territoire de Walikale
(TOUS) en RDC

Objet : Transmission/Rapport des travaux organisés par la CNLFM sur la problématique de la production existante à Walikale.

Honorables Députés,

J'ai l'avantage de vous informer qu'à la suite de l'audience accordée, le 24 avril 2017, à l'Honorable Questeure de l'Assemblée Nationale et Députée Nationale élue de Walikale, au vu des questions minières soulevées dans son Mémoire, je me suis engagé à organiser, dans les meilleurs délais, « Un Dialogue Minier et Communautaire », à Goma, regroupant toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur minier dans le Territoire de Walikale en général et dans le site minier de Bisie et environs en particulier.

Cependant, à la suite d'un rapport de mission de la Commission Provinciale de Lutte contre la Fraude Minière de la Province du Nord-Kivu effectuée à Walikale, le Coordonateur de la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière a jugé utile d'inviter les délégués de tous les intervenants du secteur minier du Territoire de Walikale, du 30 mai au 1^{er} juin 2017, à Kinshasa, pour échanger sur toutes les questions minières majeures contenues dans ce rapport.

A cet effet, je note, après un examen minutieux du rapport des travaux de ces assises, que toutes les questions minières majeures soulevées dans le mémoire me remis par l'Honorable Questeure de l'Assemblée Nationale ont été examinées, et des solutions durables et concrètes ont été proposées. A ce sujet, je me fais le devoir de vous le transmettre, pour votre édification.

Toutefois, le seul point resté en suspens est la délimitation des périmètres miniers de la Société Alphamin Bisie Mining « ABM ». Pour ce faire, le Directeur Général du Cadastre Minier, qui me l'a en copie, est instruit de procéder à ce travail technique dès réception de la présente.

Quant à l'institution des Zones d'Exploitation Artisanale « ZEA », les propositions doivent provenir de l'Autorité Provinciale, après avis technique des Services Provinciaux des Mines et du Cadastre Minier.

Par ailleurs, j'estime que le Dialogue Minier et Communautaire doit se tenir pour examiner d'autres questions de fond, particulièrement celle d'évaluation de la mise en œuvre du Protocole d'Accord signé, entre la Société Alphamin et les Communautés Locales de Walikale. Ce Dialogue s'appuyera également sur la résolution des travaux de Kinshasa.

Pour ce faire, je vais entamer des concertations avec vous pour fixer une date consensuelle pour la tenue de ces assises à Goma ou à Walikale.

Veillez agréer, Honorables Députés, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin KABWELULU